

Le département et son Pass'Jeunesse !

Dans le cadre de la politique jeunesse départementale, les élus du Département ont décidé de créer un Pass'jeunesse. Il s'agit de permettre aux jeunes de disposer d'un chéquier jeunesse ouvrant droit à des réductions sur différentes activités sportives, culturelles ou de loisirs.

L'idée est de favoriser l'esprit d'ouverture et la curiosité des jeunes en les incitant à aller vers des activités qu'ils n'ont jamais pratiquées. Il s'adresse aux jeunes de 11 à 15 ans, collégiens, apprentis. La participation des familles pour obtenir ce chéquier est de 10 €.

Ce chéquier d'une valeur de 60 € sera composé comme suit :

- 6 chèques « sport » d'une valeur de 5 €, valables pour :

- l'adhésion à un club sportif agréé (hors temps scolaire)
- des activités sportives saisonnières (ski, canoë, accrobranche...)
- des entrées en piscines municipales

- 6 chèques « culture/loisirs », d'une valeur de 5 €, valables pour :

- des entrées pour des concerts, spectacles, parcs, musées ou grottes
- l'adhésion à un club (théâtre, musique, cirque, poterie, peinture, chant...)
- des entrées au cinéma »

Pour plus d'informations : <http://lozere.fr/solidarite-territoriale-attractivite/jeunesse/la-politique-jeunesse/passjeunesse.html>